



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

# Les différents types de subventions

## Que demander à qui?

### Comment

Comité Régional Grand-EST : Formation de dirigeants  
2024





FFESSM

GRAND EST

## FÉDÉRATION FRANÇAISE ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

LES  
DIFFÉRENTS  
ORGANISMES  
ATTRIBUANT  
LES  
SUBVENTIONS

L'état

La région Grand EST

Les départements

Collectivité d'Alsace -pour le 67 & 68



**ALSACE**  
Collectivité européenne

Les communautés de communes par exemple  
M2A, Reims Métropole, Eurométropole ...

Les agglomérations

La Région  
**Grand Est**

## Les différents types de subventions: L'état

L'ANS « part territoriale »

L'Agence Nationale du Sport

gérée par la fédération

FDVA

Fond de Développement de la Vie Associative

géré par SDJES

tous deux à compléter sur [Le Compte Asso](#)



### Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

## Les différents types de subventions: L'ANS

**L'Agence  
Nationale  
du Sport**

finance les projets « éligibles » :

définis par l'ANS et le ministère

+ projets prioritaires fédéraux



## Les contraintes d'une demande ANS par LCA ?

pour remplir la demande de subvention:

---

il y a des dates définies « ouverture de la campagne »

---

Ouverture probablement 26 février & clôture 03 avril

---

le Compte Rendu Financier (CRF) pour les actions 2023 (pour les structures concernées)

---

Pour les clubs qui renouvellent une demande il faut compléter le CRF en même temps

Avant le 30 juin pour les clubs qui ne refont pas de demande

---

## les différents types de subventions : le FDVA

### **Fond de Développe ment de la Vie Associative**

les formations des bénévoles -les structures sportives ne sont pas concernées

différent de formation de cadre -> projet fédéral

le fonctionnement et les projets innovants

par exemple création de section de plongée enfant, prise en charge handisub, sport santé ...



---

## Les différents types de subventions : l'état

---

**ANCT**  
anciennement  
CGET

La Politique de la Ville -> **Le portail Dauphin** <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

---

au niveau état, région, département, communauté de communes et communes

---

ce sont des dossiers légèrement différents, plus facile à compléter en général

---

ils concernent les actions en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) & et les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

---

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=home>

---



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

---

## les différents types de subventions : CGET

---

**Le** attention au compte rendu des actions pour consolider la subvention

**portail**

**Dauphin** il faut avoir le numéro de la subvention

---

et ce n'est pas le numéro de la demande

---

celui-ci est unique et figure sur votre demande

---

**mais celui qui figure sur le papier qui vous accorde la subvention**

---

et qui correspond à celui qui figure sur le virement !

---

sinon il est impossible de remplir le CR d'activités





GRAND EST

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

## les différents organismes qui peuvent attribuer des subventions

**La  
région  
Grand  
Est**

Subventionne le comité régional  
Grand Est



6 400€ par an sur l'olympiade (sur 4 ans)

## Les différents organismes qui peuvent attribuer des subventions

**La région Grand Est** subventionne également le matériel et les équipements « lourds » et forcément **mutualisés** :

la cale d'accès handi à la gravière du Fort

les compresseurs de la gravière du Fort

Participe au financement des actions sportives des jeunes des QPV ...



La Région  
**Grand Est**

---

## Les différents organismes qui peuvent attribuer des subventions

---

### **Les Départements**

certains financent des actions, du matériel lourd, du petit matériel ...

---

politique propre à chaque département

---

---

## Les différents organismes qui peuvent attribuer des subventions

---

**Les communes**

**&**

**Les  
communautés  
de commune**

politique sportive propre à  
chaque structure

---

il n'y a qu'à voir le prix des piscines ...

---

Sous forme d'appels à projets

---

## Autres sources de financement


### Le Mécénat

par des entreprises privées


possible pour des opérations ponctuelles ... ou sur la durée

banques, grandes surface, artisans ...

Rescrit Mécénat pour pouvoir établir un reçu des dons  
(Cerfa 16216\*01)


**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Reçu des dons et versements effectués par les entreprises au titre de l'article 238 bis du code général des impôts

2041 MEC-SD  
  
 N° Cerfa : 16216\*01  
 Numéro d'ordre du reçu : \_\_\_\_\_

Organisme bénéficiaire des dons et versements	
Dénomination de l'organisme :	_____
Numéro SIREN ou RNA <sup>1</sup> :	_____
Adresse :	_____
N° Rue	_____
Code postal	_____ Commune _____
Pays	_____
Objet <sup>2</sup>	_____
<b>Cochez la case qui vous concerne :</b> <input type="checkbox"/> Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Précisez si vous êtes : <input type="checkbox"/> Association loi 1901 <input type="checkbox"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du _____ publié au Journal officiel du _____ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du _____ <input type="checkbox"/> Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation <input type="checkbox"/> Fondation d'entreprise <input type="checkbox"/> Musée de France <input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire, des soins médicaux ou des produits de première nécessité à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : _____	
<input type="checkbox"/>	Association culturelle ou établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
<input type="checkbox"/>	Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Établissement d'enseignement supérieur consulaire mentionné à l'article L. 711-17 du code de commerce
<input type="checkbox"/>	Société ou organisme public ou privé agréé par le ministre chargé du budget en vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-882 du 25 septembre 1958 relative à la fiscalité en matière de recherche scientifique et technique
<input type="checkbox"/>	Date de l'agrément : _____
<input type="checkbox"/>	Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
<input type="checkbox"/>	Projet de thèse proposé au mécénat de doctorat par une école doctorale
<input type="checkbox"/>	Société, dont l'État est l'actionnaire unique, qui a pour activité la représentation de la France aux expositions universelles
<input type="checkbox"/>	Société nationale de programme mentionnée à l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement de programmes audiovisuels culturels
<input type="checkbox"/>	Société nationale de programme mentionnée au III de l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement des activités des formations musicales dont elle assure la gestion et le développement
<input type="checkbox"/>	Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre des conventions prévues à l'article L.143-2-1 et L. 143-19 du code du patrimoine
<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, date de l'agrément : _____
<input type="checkbox"/>	Fonds de dotation

1. Pour les associations mentionnées d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal d'instance.  
 2. Cochez la case qui vous concerne et précisez l'objet si nécessaire.  
 3. Collectivités locales, État, GIP, établissements publics, etc.

---

## Transférabilité

---

**si vous savez  
utiliser LCA**

vous saurez remplir les autres demandes :

---

le portail Dauphin

---

les dossiers de la région, des départements, des comcom,  
des communes

---

---

## Les subventionnements fédéraux

---

- Ils** un OD ou la FFESSM n'a pas le droit d'attribuer de subventions aux clubs
- Sont interdits !** une exception : la **création** d'une section « activité jeunes » **la première année**
- le CR Grand Est vous accorde une somme de **500 €** pour l'équipement
- si licences jeunes ou enfants > à 8
-

